



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT DE PRECHAT DE PAIN 2013

De janvier à juillet (ou juin) 2013 et septembre à décembre 2013 : 11 (ou 10) distributions.

Partenariat avec Cristiana et Emmanuel Vandame - Villiers le Bâcle (91)

Ce contrat instaure un partenariat avec Cristiana et Emmanuel Vandame agriculteurs à Villiers le Bâcle. En adhérant à ce contrat, nous préachetons des pains d'1 kg faits avec la farine de blé complète provenant du blé produit et récolté sur la ferme et contribuons à faire vivre les espaces agricoles du plateau de Saclay. Nous participons à l'organisation de la production avec nos agriculteurs partenaires, prenons notre part de risque et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production. Ce contrat est organisé par l'association " Les Jardins de Cérés – AMAP " (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.

• **Commande :**

Par le contrat il est demandé aux adhérents de prévoir leur commande à l'avance. Des commandes complémentaires peuvent être effectuées en fonction des disponibilités et uniquement pour les adhérents ayant déjà souscrit à un contrat « pain ».

Ce pré-achat porte sur 11 distributions ou sur 10 distributions si l'adhérent ne commande pas de pain pour la distribution de juillet 2013.

• **Modalité de paiement (principe du pré-achat) :**

Le contrat sera payé d'avance par chèque. Pour une meilleure gestion l'EARL Vandame souhaite que les paiements soient échelonnés en 3 versements selon la périodicité suivante :

1ère période : janvier / février/ mars

2ème période : avril/mai/juin/ juillet (ou avril /mai/juin si pas de commande en juillet)

3ème période : septembre/octobre/novembre/décembre

• **Participation des adhérents, aide aux distributions :**

Les distributions sont intégralement prises en charge par l'association. Elles ont lieu chaque mois sauf en août et regroupent la distribution de tous nos partenaires (viande, cresson, miel...). Je m'engage à participer à la vie de l'association en y consacrant 2 demi-journées par an.

Un calendrier sera affiché lors des distributions sur lequel chacun pourra réserver le(s) jour(s) de sa participation. D'autres modes d'engagements existent : par exemple participer aux récoltes ou à un groupe « producteur ». Nous souhaitons faire des distributions et de nos rencontres avec les producteurs des moments d'échanges : informations sur la vie des fermes, l'évolution des « nos » cultures, nouvelles du territoire, vie de l'association.

• **Calcul des prix :**

Dans le principe, nous cherchons à bâtir un prix juste qui assure la rémunération de Cristiana et Emmanuel Vandame au prix le plus équitable. Nous fixons les prix ensemble, avec le producteur.

• **Délégation, Désistement :**

En cas d'impossibilité pour l'adhérent de se rendre à une distribution, il peut contacter le groupe Liens pour

- faire remettre sa commande à un ami ou un membre de sa famille (prévenir le coordinateur),

- céder sa commande à un autre adhérent (nous faciliterons ces échanges).

• **Visite de la ferme :**

La journée porte ouverte de la ferme Vandame a lieu une fois par an, le matin de la distribution du mois de juin :

le samedi 15 juin 2013 (prévu de 10h – 12h) Visite du fournil, du moulin et des champs cultivés pour les partenariats avec Les Jardins de CERES AMAP.

Réservez cette matinée dans votre agenda, venez rencontrer Cristiana et Emmanuel Vandame puis restez pour le pique-nique partagé tiré du sac.

Les Jardins de Cérés – AMAP Adresse postale : 11 rue de la Tour – 78117 Chateaufort
Siège social : en Mairie de Villiers le Bâcle place de la Mairie – 91190 Villiers le Bâcle
Courriel : contact@lesjardinsdeceres.net – Répondeur téléphonique : 06 82 65 93 99



Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT PAIN Janvier-décembre 2013

Je, soussigné(e) NOM

ADRESSE

Courriel

tél / portable

Membre de l'association «Les jardins de Cérès AMAP », à jour de ma cotisation pour l'année 2013, souscris un contrat comprenant les commandes cochées sur le tableau ci-dessous. Comme convenu je participerai à au moins une distribution, soit 1 demi-journée par an. Ce contrat me donne droit à du pain au levain façonné à la main(*) et cuit au feu de bois dans le Fournil à la ferme Vandame (Villiers le Bâcle). (*) Farine de céréales issues de l'agriculture biologique (ou en conversion) cultivées sans herbicide ni pesticide ou fongicide de synthèse.

		Merci de rayer l'option non retenue		
	Prix unitaire	Quantité mensuelle (nombre de pain chaque mois)	Total sur 10 mois (sans le mois de juillet)	Total sur 11 mois, (mois de juillet inclus)
Pain de 1kg	5,10€		pains	pains
Total			€	€

MODALITES DE PAIEMENT

Pour une meilleure gestion l'EARL Vandame souhaite que les paiements soient échelonnés selon la périodicité suivante :

1^{ère} période : janvier / février/ mars = 3 mois.

2^{ème} période : avril/mai/juin/ juillet (si commande en juillet) = 4 (ou 3) mois.

3^{ème} période : septembre/octobre/novembre/décembre = 4 mois.

NB: Pour alléger les courriers, nous n'envoyons pas de reçu. Pensez à garder un double de votre commande

Merci de compléter le tableau avec les détails des chèques	Chèque 1 : période de janvier à mars 3 mois.	Chèque 2 : d'avril à juillet (ou juin) 4 (ou 3) mois.	Chèque 3: septembre à décembre 4 mois.	Montant total
Nom de la banque	N° du chèque	N° du chèque	N° du chèque	
Montant des chèques	€	€	€	€

Les chèques sont à libeller à l'ordre « EARL Vandame ». Contrat et chèque(s) à remettre au stand accueil au cours d'une distribution de l'AMAP, ou à transmettre ou à envoyer par voie postale au coordinateur du Pain (voir ci-dessous).

Fait à : Le : Signature de l'adhérent : Signature Emmanuel Vandame

Pour nous joindre préférez le courriel : " groupe-ferme-vandame@lesjardinsdeceres.net " qui permet de contacter tous les bénévoles du groupe « ferme Vandame » simultanément.

Agriculteurs partenaires	Coordinateur du contrat Pain	Coordinateur ferme Vandame
Cristiana et Emmanuel Vandame Ferme Vandame 91190 Villiers le Bâcle	Martine PASINETTI 6 rue H. de Toulouse Lautrec 78280 Guyancourt 06.75.12.58.15 martine.pasineti@lesjardinsdeceres.net	David Durivaux Tél. : 06 47 41 42 66 david.durivaux@lesjardinsdeceres.net